

22 200 emplois dans la filière bois normande

Si la Normandie est une des régions les moins boisées de France, la filière bois y occupe cependant une place relativement importante. Son « cœur » de filière situe ainsi la Normandie au 6^e rang des 13 régions métropolitaines en termes de poids dans l'emploi salarié. La filière dans son ensemble emploie près de 22 200 personnes. Bien que deux établissements sur cinq exercent leur activité dans la sylviculture et l'exploitation forestière, la filière bois normande se distingue par le poids de l'emploi de l'industrie du papier et du carton. En effet, ce segment concentre près du quart des salariés de la filière. La filière est très masculine et plus de la moitié des salariés sont ouvriers qualifiés. Selon les segments d'activité, la pyramide des âges varie fortement. Ainsi, dans les travaux de charpente et autres constructions utilisant du bois, quatre salariés sur dix ont moins de 30 ans alors que c'est le cas d'un sur dix seulement dans l'industrie du papier et du carton. Pour ce dernier segment, de nombreux départs pour fin d'activité sont prévisibles dans les dix prochaines années. Les salaires dans la quasi-totalité des segments de la filière sont plus faibles que dans l'ensemble des secteurs d'activité normands. L'industrie du papier et du carton fait exception avec un salaire médian plus élevé, supérieur même à celui de l'industrie en général.

Auteurs : Bruno Blazevic, Caroline Louvin, Bruno Mura (Insee), Elisabeth Borgne (Draaf).

En Normandie, la forêt couvre 420 000 ha, soit 14 % du territoire régional. Plus présente à l'est de la région, elle se fait plus discrète à l'ouest, où les haies bocagères dominent le paysage.

Avec une production biologique annuelle évaluée à 2,8 millions de m³, pour un volume de bois sur pied estimé à 77 millions de m³, la Normandie fait partie des petites régions forestières, loin derrière les plus grandes régions productrices que sont Poitou-Charente-Limousin-Aquitaine et Rhône-Alpes-Auvergne. La récolte commercialisée en 2014 concentre 3,5 % du volume commercialisé de métropole. Plus de 80 % de cette récolte sont assurés par des entreprises normandes.

Le bois d'œuvre (partie de l'arbre destinée au sciage, tranchage, etc) représente encore près de la moitié de la récolte commercialisée et le bois d'industrie un cinquième, essentiellement du bois de trituration utilisé pour la fabrication de pâte à papier ou de panneaux de particules. La part du bois énergie (plus de 30%) progresse, stimulée par le développement de la production d'énergies renouvelables à partir de biomasse. Le bois récolté en Normandie n'est pas intégralement utilisé en région et, inversement, les industries présentes en Normandie ne s'approvisionnent pas exclusivement en bois normand. C'est le cas pour le bois d'œuvre, dont la récolte excède largement les besoins des scieurs normands. L'industrie du papier carton n'utilise plus de bois pour la fabrication de pâte à papier, mais des produits de recyclage ou de la pâte fabriquée hors région. La fabrication de panneaux

reste consommatrice de bois d'industrie et de produits connexes.

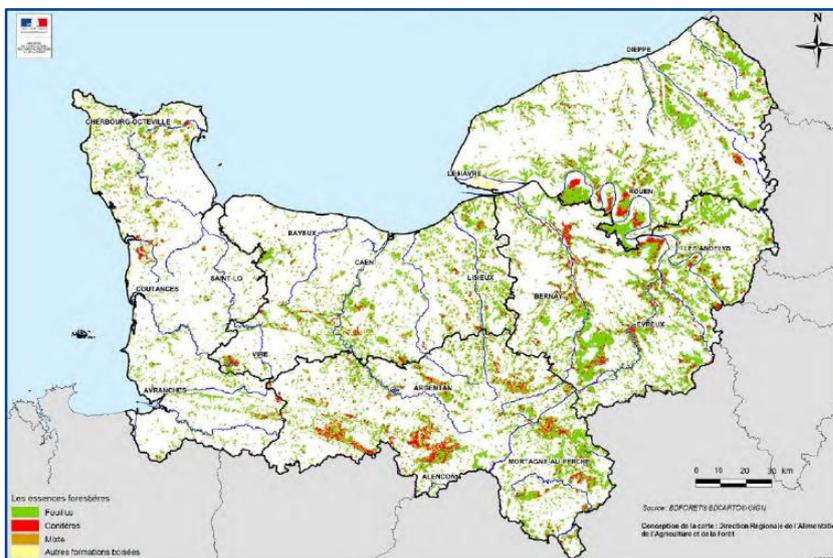
Une filière qui regroupe des activités variées

Le bois est destiné à de nombreux usages : meubles, charpentes, emballages, parquets, papier, menuiserie, bois de chauffage, etc. De la forêt au produit fini, le bois est récolté, débité ou scié, négocié, transporté, transformé. Toutes ces étapes sont réunies au sein de la filière bois. Celle-ci s'articule en Normandie

autour de sept principaux segments (cf. Méthodologie). Quatre d'entre eux en constituent le « cœur » : la sylviculture et l'exploitation forestière, le sciage et travail du bois, l'industrie du papier et du carton, les travaux de charpente. Ce cœur est complété par trois autres segments : la fabrication de meubles, les autres constructions utilisant du bois ainsi que les activités de commerce et de transport intra-filière. La filière bois est ainsi une filière transversale, qui regroupe des activités variées : industrielles, de construction, agricoles ou encore tertiaires.

1 La forêt normande couvre 14 % du territoire

Les massifs et essences forestières en 2015



Un poids important du cœur de la filière pour une région peu boisée

Si la forêt normande se situe, en termes de superficie, parmi les moins importantes des nouvelles régions, le poids de l'emploi salarié du cœur de la filière bois place la Normandie à un niveau proche de la moyenne métropolitaine (illustration 2). Avec 12 135 emplois, le cœur de la filière pèse 1 % de l'emploi normand, ce qui classe la région au 6e rang des régions métropolitaines. Cette particularité s'explique en partie par la place occupée par l'industrie du papier et du carton dans la région (2,4 % de l'emploi salarié industriel normand) ; l'activité dans ce secteur n'est pas spécifiquement liée à la proximité de forêts, ses matières premières étant en grande partie importées ou issues de produits recyclés.

Les établissements du cœur de la filière bois normande sont de taille importante. Avec 54 % des effectifs dans les établissements de 50 salariés ou plus, la Normandie est au 4e rang des nouvelles régions, derrière l'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, les Pays de la Loire et le Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

Les salariés du cœur de la filière sont plutôt mieux payés que leurs homologues des autres régions. La Normandie est en effet au 3e rang pour son salaire net mensuel médian. Elle est même au 1er rang pour celui des ouvriers qualifiés, très nombreux dans la filière.

22 200 emplois dans l'ensemble de la filière

En Normandie, la filière bois emploie 22 200 personnes dont 20 665 salariés. Quatre segments d'activité concentrent les trois quarts des salariés : l'industrie du papier et du carton, les autres constructions utilisant du bois, le commerce et transport intra-filière, ainsi que le sciage et travail du bois (illustration 3).

Si la part des établissements non-employeurs est importante (six sur dix dans la filière), elle est cependant en deçà de celle de l'ensemble de l'économie normande (sept sur dix). Ces établissements sans salarié sont les plus présents dans la sylviculture et l'exploitation forestière (près de neuf sur dix).

Parmi les employeurs, les plus gros établissements exercent leur activité dans l'industrie du papier et du carton. Dans ce segment, ils emploient près de 80 salariés en moyenne (illustration 3). Les autres segments d'activité se situent à un niveau proche de la moyenne de la filière (14 salariés).

Les plus gros employeurs (50 salariés ou plus) se localisent principalement sur l'axe Seine ainsi que dans le sud de la Manche et le sud-est de l'Orne. Près de la moitié d'entre eux appartient à

l'industrie du papier et du carton, et se situe essentiellement au nord de l'Eure et dans l'agglomération rouennaise.

La filière couvre l'ensemble du territoire normand

La filière est plus régulièrement répartie sur le territoire que le reste de

Les politiques publiques dans la filière bois

Le volet forestier de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 vise au développement de l'amont de la filière forêt-bois et la positionne comme facteur contribuant à la lutte contre le changement climatique au travers de la reconnaissance d'intérêt général de « la fixation du dioxyde de carbone par les bois et forêts et le stockage de carbone dans les bois et forêts, dans le bois et les produits fabriqués à base de bois »¹. Il prévoit l'élaboration d'un programme national forêt-bois (PNFB) qui précisera les orientations de la politique forestière et déterminera des objectifs économiques, environnementaux et sociaux, fondés sur des indicateurs de gestion durable. Dans chaque région, le PNFB sera décliné. C'est dans ce cadre que la Draaf et l'Insee se sont associés dans la réalisation de cette étude visant à mieux connaître la filière bois normande.

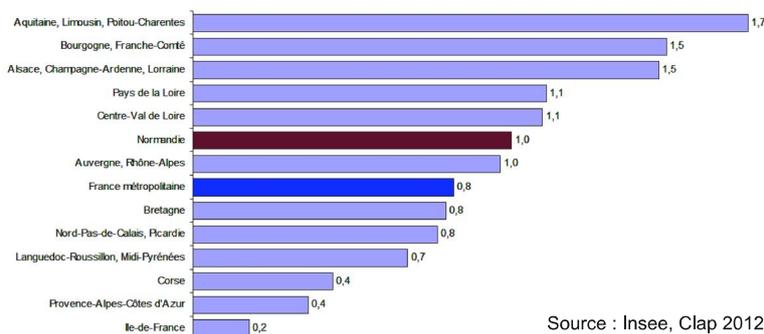
La loi crée également un fonds stratégique de la forêt et du bois destiné à l'accompagnement de l'investissement dans la filière, en particulier à l'amont.

En vue du stockage de carbone et de la préservation des ressources naturelles, la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte encourage l'utilisation de matériaux biosourcés, dont le bois fait partie, lors de la construction ou la rénovation des bâtiments. La transition vers une économie circulaire promue par cette même loi est favorable aux produits issus du bois, potentiellement recyclables. Le développement des énergies renouvelables, impulsé par la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, a favorisé le bois énergie avec notamment la poursuite des appels à projet biomasse. Parallèlement, le fonds chaleur, géré par l'ADEME, soutient le développement de la production de chaleur à partir d'énergies renouvelables, dont la biomasse forestière. Ce fonds est destiné à toutes les entreprises agricoles, industrielles et tertiaires, aux collectivités et à l'habitat collectif.

¹Article 67 de la loi n°2014-1170 du 13/10/2014 modifiant l'article L.112-1 du code forestier

2 Le cœur de la filière bois concentre 1 % de l'emploi salarié régional

Poids des salariés du cœur de la filière dans l'effectif salarié total en 2012 (en %)



Source : Insee, Clap 2012

Un niveau de formation des salariés relativement faible

Les salariés du cœur de la filière bois ont un niveau de formation inférieur à celui de l'ensemble des salariés normands. En effet, 29 % d'entre eux ont un diplôme inférieur au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) contre 21 % des salariés normands. Le niveau de formation est particulièrement faible dans les activités de sciage et de travail du bois ainsi que dans la sylviculture et l'exploitation forestière.

Les salariés de la filière bois normande ont également un niveau de formation inférieur à celui des salariés du bois des autres régions, ceci dans un contexte où le niveau de formation des salariés normands est en moyenne plus faible qu'ailleurs.

l'économie normande. Les quatre principales zones d'emploi de la région (Rouen, Caen, Le Havre et Évreux) rassemblent la moitié des effectifs salariés de la filière. Cette part est bien moindre que dans l'ensemble de l'économie (61 % de l'emploi salarié normand). La filière pèse plus de 1 % de l'emploi salarié dans chacune de ses 23 zones d'emploi. Son poids est particulièrement élevé dans la partie normande de Nogent-le-Rotrou, Pont-Audemer et Avranches (illustration 4). Sur Argentan, la place relativement importante occupée par la filière est essentiellement due aux activités de commerce du bois et au transport intra-filière. Selon les zones d'emploi, certaines activités pèsent plus fortement au sein de la filière bois normande, comme l'industrie du papier et du carton dans celles de Vernon-Gisors et Évreux, ou les travaux de charpente à Pont-Audemer.

Une filière très masculine

Dans la filière bois, plus de huit salariés sur dix sont des hommes (illustration 5). Cette importante présence masculine est prégnante dans l'industrie et la construction, fortes composantes de la filière bois.

Si globalement la pyramide des âges des salariés de la filière est proche de celle de l'ensemble des salariés normands, de fortes disparités existent entre les segments de la filière. Avec près de 27 % de salariés de 50 ans ou plus en 2012, la filière peut s'attendre à plus de 5 000 départs pour fin d'activité d'ici 2025. L'industrie du papier et du carton sera particulièrement confrontée à la question du renouvellement : seulement un salarié sur dix a moins de 30 ans, soit une proportion encore plus faible que dans l'ensemble de l'industrie (17%). À l'inverse, les jeunes sont très présents dans les travaux de charpente ou autres constructions utilisant du bois : près de quatre salariés sur dix y ont moins de 30 ans. C'est aussi dans ces secteurs que se concentrent les trois quarts des apprentis de la filière. La part d'apprentis atteint 12 % dans les travaux de charpente et 9 % dans les autres constructions utilisant du bois. De ce fait, elle atteint 4 % pour l'ensemble de la filière, soit deux fois plus que dans l'ensemble de l'économie normande.

Plus de la moitié des salariés ouvriers qualifiés

Sept salariés de la filière sur dix sont des ouvriers, soit un niveau proche de celui du secteur de la construction. Le taux de qualification des ouvriers de la filière bois est supérieur à celui de l'ensemble des ouvriers normands : 78 % des ouvriers du bois sont qualifiés

contre 70 % des ouvriers normands (illustration 5). Les ouvriers sont les plus nombreux dans les travaux de charpente et autres constructions utilisant du bois (huit salariés sur dix). Quant aux cadres, ils sont plus

3 L'industrie du papier et du carton, premier pourvoyeur d'emploi

Etablissements et salariés par segment de la filière bois normande en 2012

Segments de la filière bois	Établissements actifs			Salariés		
	Nombre*	dont non employeurs*	%	Nombre*	%	Nombre moyen par établissements employeurs
Industrie du papier et du carton	100	40	2,8	4 885	23,6	79
Autres constructions utilisant du bois	495	140	14,1	4 445	21,5	12
Commerce et transport intra-filière	335	50	9,5	4 065	19,7	14
Sciage et travail du bois	450	250	12,8	3 065	14,8	15
Travaux de charpente	490	235	13,9	1 940	9,4	8
Fabrication de meubles	140	55	4,0	975	4,7	4
Sylviculture et exploitation forestière	1 475	1 270	41,9	840	4,1	12
Autres **	35	10	1,0	450	2,2	20
Ensemble de la filière	3 420	2 050	100,0	20 665	100,0	14

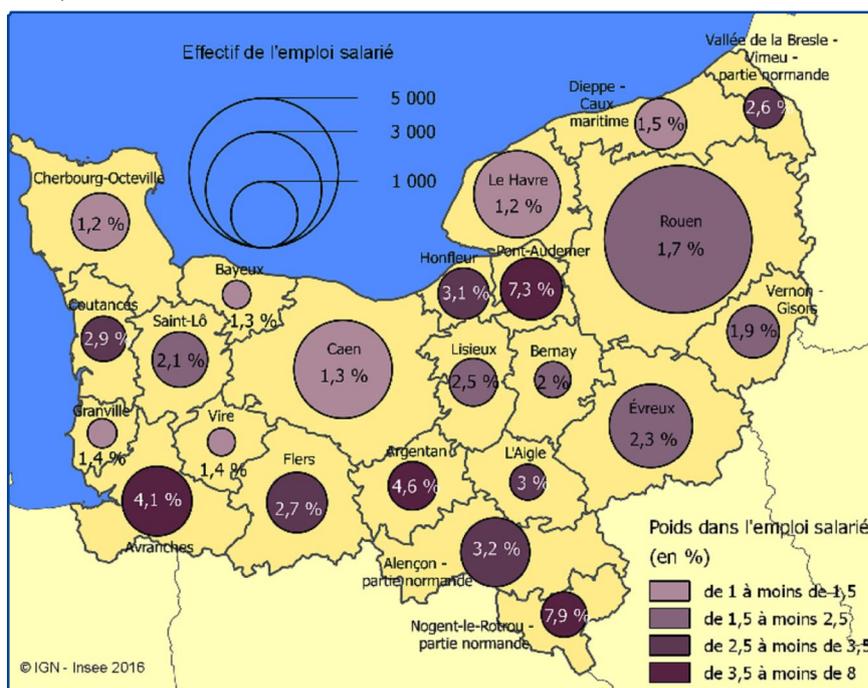
* arrondi à 5 ou à la dixième

** Objets divers en bois pour l'exploitation forestière et la transformation du bois.

Source : Insee, Clap 2012

4 La filière bois : plus de 1 % de l'emploi salarié dans toutes les zones d'emploi normandes

Effectif salarié de la filière bois et poids dans l'emploi salarié de la zone d'emploi en 2012



5 Des caractéristiques propres aux salariés de la filière bois

Indicateurs synthétiques de caractérisation des salariés de la filière bois

Indicateurs	Unité : %	
	Filière bois	Ensemble de l'économie
Part des hommes	84,4	47,5
Part des moins de 30 ans	21,7	19,9
Part des 50 ans ou plus	26,8	29,1
Part des ouvriers	67,9	30,5
Part des ouvriers qualifiés parmi les ouvriers	77,9	70,2
Part des cadres	6,5	11,5
Part des contrats à durée indéterminée	87,4	63,4
Part des apprentis	4,0	1,8
Part des salariés à temps partiel	21,2	51,6

Source : Insee, DADS 2012

présents dans l'industrie du papier et du carton (9 % des salariés), mais moins toutefois que dans l'ensemble de l'industrie (11 %).

Des salaires relativement élevés dans l'industrie du papier et du carton

Le temps partiel est trois fois moins répandu dans la filière bois que dans l'ensemble des secteurs d'activité normands. Il ne concerne que 6 % des salariés (contre 21%), soit une part encore plus faible que dans les secteurs de l'industrie (9 %) et de la construction (7 %).

Le salaire net mensuel médian dans la filière bois normande (1 770 euros) est très proche de celui de l'ensemble de l'économie normande (1 755 euros). Il est toutefois tiré vers le haut par l'industrie du papier et du carton où le salaire médian est supérieur à celui de l'ensemble de la filière, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle (illustration 6). Le salaire médian dans ce segment d'activités (2 160 euros) est même plus élevé que celui de l'ensemble de l'industrie (2 030 euros). En revanche, dans tous les autres segments d'activité de la filière bois, le niveau du salaire est inférieur à celui de l'ensemble de l'économie normande. Dans l'industrie du papier et du carton, le salaire des 50 ans ou plus augmente peu par rapport à celui des 30-49 ans. Dans le sciage et le travail du bois, il recule même légèrement. Le niveau de salaire et sa faible progression avec l'âge constitueraient des facteurs du manque d'attractivité dans certains segments de la filière bois. La sylviculture et l'exploitation forestière font exception, avec un gain de près de 450 euros entre les deux tranches d'âge, lié au caractère public des établissements employeurs de ce segment (Office National des Forêts) et dont les salaires sont revalorisés en fonction de l'ancienneté. Dans les autres segments d'activité de la filière, la progression reste modeste.



6 Des salaires très différents selon les segments de la filière bois

Salaires net mensuel médian en équivalent temps plein (ETP) selon la tranche d'âge

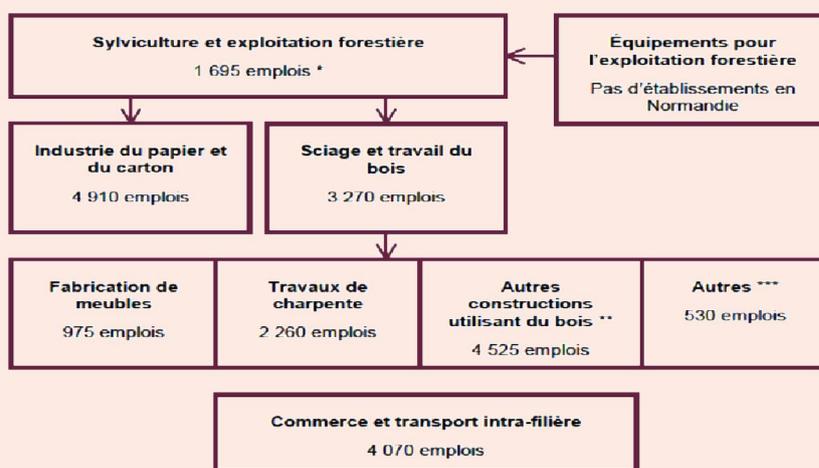
	Unité : euro			Ensemble
	Moins de 30 ans	30 à 49 ans	50 ans ou plus	
industrie du papier et du carton	1 645	2 200	2 220	2 160
Autres construction utilisant du bois	1 515	1 855	1 945	1 760
Sylviculture et exploitation forestière	1 350	1 730	2 175	1 730
Travaux de charpente	1 500	1 840	1 930	1 710
Commerce et transport intra-filière	1 480	1 710	1 780	1 705
Fabrication de meubles	1 410	1 655	1 735	1 625
Sciage et travail du bois	1 435	1 660	1 620	1 590
Autres activités	1 315	1 665	1 615	1 580
Ensemble de la filière	1 495	1 840	1 885	1 770

Source : Insee, DADS 2012 (postes non annexés)

Méthodologie

7 La filière bois : une filière transversale

Schéma d'organisation de la filière en Normandie *



* Emplois salariés et non salariés

** Activités utilisant le bois mais aussi d'autres matériaux (PVC).

*** Autres : Objets divers en bois, équipements pour l'exploitation forestière et la transformation du bois

La filière bois est une filière dite « input », de la matière brute en amont à sa transformation en aval.

La sylviculture, l'exploitation forestière et ses équipements constituent les premières étapes du cycle de production. Viennent ensuite le travail du bois, le sciage et l'industrie du papier-carton. L'étape suivante est la fabrication de meubles, et surtout la construction en bois qui inclut les travaux de charpente. Les processus se bouclent avec le commerce et le transport des produits (illustration 7).

Le périmètre de la filière normande se fonde sur une méthode de l'Insee et du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

L'approche « activités » à partir de la nomenclature d'activités française (NAF) permet d'établir une liste d'établissements. Celle-ci est enrichie de l'approche « produits » avec l'exploitation des enquêtes annuelles de production (EAP) de l'Insee et des enquêtes annuelles de branches du SSP (sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois et exploitation forestière).

Une liste des établissements appartenant potentiellement à la filière bois, construite à partir de ces deux approches, a été soumise aux experts régionaux (DRAAF et deux interprofessions) afin de définir le champ de la filière.

Étant donné la méthode, fondée sur une expertise des établissements, les comparaisons régionales se limitent au « cœur de la filière », construit à partir des codes d'activité des établissements (sylviculture et récolte forestière, sciage et travail du bois, industrie du papier et du carton, travaux de charpente). Ils sont considérés comme intrinsèques à la filière.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



Directeur de publication : Jean CEZARD
 Rédacteur en chef : Michel DELACROIX
 Composition et impression : SRISE
 Dépôt Légal : à parution
 I.S.S.N. : 2496-9869

DRAAF de Normandie
 6 Bd Général Vanier - 14070 Caen Cedex 5
 Service régional de l'information statistique et économique (SRISE)
 2, rue Saint-Sever - 76032 ROUEN CEDEX
 tél. : 02.32.18.95.93 - fax : 02.32.18.95.97
 mél : srise.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr